



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/C.1/2005/7  
11 novembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS et  
RUSSE

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,  
la participation du public au processus décisionnel et  
l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions  
(Dixième réunion, Genève, 5-7 décembre 2005)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DIXIÈME RÉUNION**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève<sup>1</sup>,  
et s'ouvrira le lundi 5 décembre 2005, à 15 heures

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document en tenant compte de toute question que les représentants d'organisations non gouvernementales présents à la réunion en tant qu'observateurs souhaiteraient voir examiner.

---

<sup>1</sup> De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Les délégués sont donc priés de dûment remplir le formulaire d'inscription ci-joint, également disponible sur le site Internet de la Convention d'Aarhus à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/compliance.htm>, et de le retourner, **deux semaines au moins avant la réunion**, au secrétariat de la Convention d'Aarhus, soit par fax au numéro +41 22 917 01 07, soit par courrier électronique à l'adresse suivante [public.participation@unece.org](mailto:public.participation@unece.org). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint) où leur sera délivrée une plaque d'identité. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus au numéro +41 22 917 1502.

2. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité

Le Comité sera invité à procéder à un échange d'information sur les faits nouveaux pertinents survenus depuis la réunion précédente qui ne sont pas traités au titre d'autres points de l'ordre du jour.

3. Autres questions découlant des réunions précédentes

Le Comité se penchera sur d'autres questions découlant de ses réunions précédentes.

Le secrétariat fera le point sur l'avancée de la publication du document guide relatif au mécanisme de mise en conformité (ECE/MP.PP/C.1/2005/6, par.27).

4. Demandes soumises par les Parties concernant d'autres Parties

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute demande soumise par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 15 de l'annexe de la décision I/7.

5. Demandes de Parties concernant la manière dont elles s'acquittent de leurs propres obligations

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute demande présentée par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 16 de l'annexe de la décision I/7.

6. Questions renvoyées par le secrétariat

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute question renvoyée par le secrétariat concernant un éventuel manquement d'une Partie à ses obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 17 de l'annexe de la décision I/7.

7. Communications émanant du public

Il est de l'autorité du Comité d'examiner, conformément aux procédures pertinentes, les communications émanant du public, ainsi qu'il est prévu au chapitre VI de l'annexe à la décision I/7.

(a) Le Comité finalisera et adoptera des conclusions et, le cas échéant, des recommandations concernant les communications ACCC/C/2004/06 (Kazakhstan) et ACCC/C/2004/08 (Arménie).

(b) Le Comité préparera un projet de conclusions et, le cas échéant, de recommandations relatif à la communication ACCC/C/2005/11 (Belgique).

(c) Le Comité examinera le contenu des communications ACCC/C/2005/12 (Albanie) et ACCC/C/2005/13 (Hongrie). Conformément au chapitre IX de l'annexe de la décision I/7, la Partie à l'égard de laquelle une communication est adressée et le membre du public auteur de la communication sont habilités à participer à l'examen par le Comité de cette communication, mais pas à l'élaboration ni à l'adoption par le Comité d'éventuelles conclusions, mesures ou recommandations.

- (d) Le Comité passera en revue toutes les réponses reçues relatives aux communications ACCC/C/2005/14 (Pologne) et ACCC/C/2005/15 (Roumanie).
- (e) Le Comité discutera toutes les nouvelles communications reçues suffisamment tôt avant la réunion, en particulier en ce qui concerne leur admissibilité et contenu, le cas échéant, à soulever avec la Partie concernée.
- (f) Le Comité discutera éventuellement tout autre sujet en rapport avec les communications.

8. Autres informations reçues par le Comité intéressant d'éventuels cas de non-respect

Le Comité étudiera toute autre information intéressant d'éventuels cas de non-respect qui auront été portés à son attention.

9. Suivi des cas relative au non-respect des dispositions

Le Comité examinera les progrès concernant l'exécution des décisions II/5, II/5a, II/5b et II/5c de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2005/2/Add.6-9).

10. Examen du respect des dispositions relatives à la présentation de rapports et les procédures pour adresser les questions sur le respect des dispositions qui résultent des rapports

Sur la base d'une proposition de M. Fülöp, le Comité examinera les thèmes de la Convention sur lesquels il pourra ultérieurement concentrer ses efforts (ECE/MP.PP/2005/6, par. 4).

11. Programme de travail et calendrier des réunions

12. Questions diverses

13. Adoption du rapport



# UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

*Please fill in by typing & print*

Please return this form by 21 November 2005 to Andrea Hegedus by fax +41 22 917 01 07 or by e-mail to [public.participation@unece.org](mailto:public.participation@unece.org) and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva.

Date

*Title of the Conference*

*10th meeting of the Aarhus Convention Compliance Committee (5 to 7 December 2005)*

*Delegation/Participant of Country, Organisation or Agency*

Participant

Family Name

First Name

Mr.




Mrs.

Ms.

Date Of Birth (Day/Month/Year)

*Participation Category*

Head of Delegation Members

Observer Organisation

From

Delegation Member

NGO (ECOSOC Accred.)

Until

Observer Country

Other (Please specify below)

*Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long Duration conference badge issued at Geneva if so PLEASE TICK HERE*

Document Language Preference

English

French

Other

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone No.

Official Fax No.

Official Occupation

Permanent Official Address

Address in Geneva

Email Address

### On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON-PHOTO

### Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

## Security Identification Section

Open 0800 – 1700 non stop

